

# Le petit journal du RAMPE

N°8 janvier 2019



**Bonne année !**

# 2019

Toute l'équipe profite du petit journal pour vous souhaiter une belle année 2019.  
Qu'elle soit riche en petits bonheurs !

Dans ce nouveau numéro retrouvez les dernières actualités du service, des informations sur le service pajemploi, sans oublier les articles sur le développement de l'enfant ....

Nous vous souhaitons une bonne lecture

## Aubigné Racan :

place des AFN  
72800 Aubigné Racan  
02.72.88.51.34  
[rampeaubigne  
@comcomsudsarthe.fr](mailto:rampeaubigne@comcomsudsarthe.fr)

## Pontvallain :

Mairie  
72510 Pontvallain  
02.85.29.12.20  
[rampepontvallain  
@comcomsudsarthe.fr](mailto:rampepontvallain@comcomsudsarthe.fr)

## Le Lude :

10 boulevard George Sand  
72800 le Lude  
02.52.60.12.65  
[rampelelude  
@comcomsudsarthe.fr](mailto:rampelelude@comcomsudsarthe.fr)

# Actualités

## Excellente année 2019

Une nouvelle année débute pour nos services. Nous vous souhaitons à tous une excellente année 2019, qu'elle soit plus sereine et emplie de joies et de partages.

Pour le RAM, c'est un début d'année chargé. Une de nos animatrices a la joie d'attendre un enfant et nous la félicitons.

Néanmoins, notre organisation est donc perturbée par des absences. De nouvelles animatrices nous rejoignent pour pallier ces absences et pour la continuité des service. Notre priorité est d'être sur le territoire, auprès de vous et nous ferons tout pour garder cette proximité, cette présence professionnelle régulière.

Nous avons privilégié les ateliers et revu les temps de présence en bureau. Mais notre service sera toujours disponible pour les parents et les assistantes maternelles. 2019 sera aussi l'année de l'ouverture du Multi accueil de Pontvallain en septembre. Ce nouveau lieu d'accueil ponctuel permettra aux familles d'avoir le choix de leur mode de garde sur ce territoire. Le multi accueil de Vaas est en cours de réalisation et le chantier commencera d'ici quelques mois pour une ouverture prévue en 2020.

Ces structures vont aussi permettre le recrutement de plus d'une dizaine de personnes pour encadrer ces accueils.

Notre service petite enfance va devenir le premier budget de la communauté de communes et montre le dynamisme de notre territoire et les priorités affichées de notre communauté de communes envers la jeune population du Sud Sarthe.

Mme Latouche, Présidente de la commission petite enfance

## Changements au sein de l'équipe RAMPE

Début octobre nous avons eu le plaisir d'accueillir Mélanie Véron sur l'antenne d'Aubigné Racan, en remplacement de Marine Charruau. De formation conseillère en économie sociale et familiale, elle intervient sur le RAMPE, mais également sur le service emploi. Vous pouvez donc être amenés à la retrouver lors des permanences d'accompagnement à la rédaction d'un CV, d'une lettre de motivation, ou encore lors des temps fort de ce service (café métiers, job dating).

Lucile Guérineau s'absente du service pour quelques mois car elle attend un heureux évènement. Anne-Flore Mallard, qui possède un BTS ESF assurera son remplacement.

Marie-Laure Farcy sera également absente en février et sera remplacée par Lucie Penché, éducatrice de jeunes enfants.

Toute l'équipe, en collaboration avec Cécile Tortevois coordinatrice petite enfance et Dimitri Drouet directeur de pôle a organisé au mieux les changements afin d'assurer de la continuité.

## **Que va-t-il se passer en 2019 ?**

2018 fût une année de changements au sein du service mais riche en animations à travers les semaines thématiques et la quinzaine de la famille d'octobre. Vous avez une fois de plus répondus présents, faisant de ces ateliers de beaux moments de partage. Merci à vous !

Lors de nos différents échanges , nous avons été attentifs à vos souhaits. 2019 connaîtra donc l'arrêt des semaines thématiques au profit de plus de jeux et rencontres.

Comme l'an passé les équipes des services de la Communauté de communes travaillent sur des temps forts et œuvrent pour une dynamique inter services.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des souhaits, idées, nous sommes ouverts à toutes nouvelles propositions.

# Législation

## Le Complément du libre choix de Mode de Garde (CMG) simplifié

A partir de mars 2019, ce ne sont plus les Caf et MSA qui verseront aux parents-employeurs le Complément du libre choix de Mode de Garde (CMG). C'est le centre national Pajemploi qui calculera et versera la prestation CMG. Sur ce montant, seront désormais déduites les cotisations éventuellement dues par l'employeur (essentiellement pour la garde d'enfant à domicile ou les enfants de plus de 6 ans n'ayant pas de petit frère ou petite sœur).

ATTENTION : il ne s'agit pas d'un "CMG tiers payant", comme cela avait été envisagé il y a quelques années.

La prestation ne sera, en aucun cas, versée directement à la salariée. Pajemploi vous invite à ne pas utiliser ce terme, afin d'éviter toute confusion.

Au moment de la déclaration, vous connaîtrez instantanément le coût réel de la garde et le montant des aides dont vous bénéficiez. Les délais de traitement et de versement du CMG seront également raccourcis.

## Le nouveau service "tout-en-un"

En février 2019, le centre national Pajemploi proposera aux particuliers employeurs le service « tout-en-un » qui simplifie et raccourcit les démarches. En une seule opération, l'employeur déclare, perçoit son CMG, et rémunère sa salariée. Il sera directement prélevé des frais liés à l'emploi d'une assistante maternelle agréée ou d'une garde d'enfants à domicile (cotisations, salaire et impôts à compter de 2020).

Le centre national Pajemploi s'occupera de verser directement la rémunération sur le compte bancaire de la salariée.

L'accord des deux parties sera indispensable pour utiliser ce service.

Pajemploi a commencé l'actualisation de cette formule en vous demandant de remplir vos coordonnées bancaires.

# Jeux et rencontres

## Les groupes du Mardi :

<b>Yvré le Polin</b>	<b>Luche-Pringé</b>	<b>Mansigné</b>	<b>Verneil / Mayet</b>
15 Janvier	15 Janvier	8 Janvier	22 Janvier (à Verneil)
29 Janvier	29 Janvier	22 Janvier	5 Février (à Mayet)
26 Février	12 Mars	5 Février	5 Mars (à Verneil)
12 Mars	26 Mars	5 Mars	19 Mars (à Mayet)
26 Mars	23 Avril	19 Mars	2 Avril (à Verneil)
23 Avril	7 Mai	2 Avril	30 Avril (à Mayet)
7 Mai	21 Mai	30 Avril	14 Mai (à Verneil)
21 Mai	11 Juin	14 Mai	4 Juin (à Mayet)
11 Juin	2 Juillet	4 Juin	18 Juin (à Verneil)
2 Juillet		18 Juin	

## Les groupes du Jeudi :

<b>Requeil</b>	<b>Aubigné, groupe 2</b>
10 Janvier	17 Janvier
24 Janvier	31 Janvier
7 Février	28 Février
7 Mars	14 Mars
21 Mars	28 Mars
4 Avril	26 Avril (vendredi avec groupe 1 exceptionnellement)
2 Mai	9 Mai
16 Mai	23 Mai
6 Juin	13 Juin
20 Juin	27 Juin

## Les groupes du Vendredi :

<b>Vaas</b>	<b>Le Lude</b>	<b>Aubigné groupe 1</b>
11 Janvier	18 Janvier	18 Janvier
25 Janvier	31 Janvier (jeudi exceptionnellement)	8 Février
8 Février	1er Mars	1er Mars
8 Mars	15 Mars	15 Mars
22 Mars	29 Mars	29 Mars
5 Avril	26 Avril	26 Avril
3 Mai	10 Mai	10 Mai
17 Mai	24 Mai	24 Mai
7 Juin	14 Juin	14 Juin
21 Juin	28 Juin	28 Juin

# Formations continues

Pour cette nouvelle année, nous avons le plaisir de vous présenter le nouveau catalogue des formations et des certifications, Ipéria 2019. L'offre de formation se regroupe en trois formules avec les modules (\*\*\*) , les blocs (\*\*\*\*) et le titre (\*\*\*\*\*)

**Les modules** ont pour objectif d'actualiser les connaissances ou de développer une nouvelle compétence . Il en existe au total 60 et permettent l'obtention d'une attestation de formation. Voici quelques exemples :

- Accueillir les enfants et communiquer
- S'occuper d'enfants en situation de handicap
- Organiser des activités d'éveil et de loisirs
- Prévenir les situations difficiles
- Assurer la prévention et la sécurité
- Organiser et développer son activité professionnelle

**Les blocs** ont pour objectif de garantir l'acquisition de compétences en lien avec le métier. Ils sont au nombre de 7 et conduisent à une certification via des évaluations (questionnaires, études de cas).

Voici les blocs en 2019 :

- Bloc 1 : Gestion de son activité multi-employeur
- Bloc 2 : Organisation de l'espace professionnel
- Bloc 3 : Relation et communication efficaces
- Bloc 6 : Accompagnement de l'enfant de plus de 3 ans dans la vie quotidienne
- Bloc 7 : Accompagnement au développement, à l'autonomie et à l'éveil de l'enfant de plus de 3 ans
- Bloc 8 : Accompagnement à l'hygiène, à la nutrition et au développement de l'enfant de moins de 3 ans
- Bloc 9 : Mise en œuvre d'une réponse adaptée aux besoins de l'enfants dans son environnement

*Exemple avec le bloc 1 qui regroupe 5 formations :*

- Adopter une démarche efficace pour trouver de nouveaux employeurs (28h)
- Organiser son activité professionnelle auprès de plusieurs employeurs (14h)
- Droits et devoirs dans l'exercice de son métier (21h)
- Création d'outils pour développer et organiser son activité (14h)
- S'initier aux logiciels de bureautique dans son activité professionnelle (21h)

**Le titre** garanti les compétences clés nécessaire à l'exercice du métier. Pour l'obtenir, deux formules, soit la validation des acquis par l'expérience (VAE), soit le cumul de 7 blocs. Une évaluation devant un jury de certification valide l'obtention du titre professionnel.

\*\*\*\*\*

Ipéria vous propose également quelques nouveautés 2019 :

- S'occuper d'un enfant né prématurément
- Parler avec un mot et un signe
- Comprendre et mieux accompagner : les nouvelles connaissances sur le développement du cerveau
- Préparer son entretien de renouvellement d'agrément avec la pmi

Pour plus de détails, veuillez trouver le lien du catalogue Ipéria 2019 :

[https://www.iperia.eu/wp-content/uploads/2018/02/CATALOGUE\\_JE\\_SUIS\\_ASSISTANT\\_MATERNE\\_L.pdf](https://www.iperia.eu/wp-content/uploads/2018/02/CATALOGUE_JE_SUIS_ASSISTANT_MATERNE_L.pdf)

#### Informations:

Actuellement un petit groupe d'assistantes maternelles est intéressé par la formation « Accompagnement à la séparation ». Si celle-ci vous intéresse, merci de nous contacter pour vous y inscrire.

Une réflexion est également en cours avec le RAM de Noyant pour un groupe autour du perfectionnement de la langue des signes.

# L'intérêt des routines

## Qu'est-ce qu'une routine ?

Une routine est une succession d'actions qui se répètent tous les jours dans le même ordre et au même moment.

Les routines permettent aux enfants de se sentir en sécurité, leur procurent une stabilité et leur permettent d'anticiper ce qu'il va se passer dans leur quotidien.

Cela leur permet d'être en confiance, et d'éviter les moments de stress et d'anxiété.

## A partir de quand peut-on proposer une routine à son enfant ?

Les routines peuvent s'installer dès la naissance, mais il est parfois plus facile de laisser passer les premiers mois de vie de l'enfant, et d'attendre que son rythme devienne plus régulier (aux alentours de 6 mois généralement) pour commencer à instaurer des routines.

Ensuite, lorsque l'enfant grandira, il participera pleinement à la réalisation de celles-ci qui rythmeront son quotidien.

Si vous n'avez jamais mis en place de routine, il n'est pas trop tard pour commencer. « Allez-y graduellement avec une routine à la fois, suggère Nicole Malenfant, enseignante en éducation à l'enfance. Il vaut mieux commencer par la routine du dodo, car c'est la plus importante. » L'idéal, c'est de procéder petit à petit en intégrant deux éléments à la fois dans une routine.

Par exemple: prendre le bain après le souper, puis mettre le pyjama. Quand votre enfant y est habitué, ajouter deux autres étapes, par exemple choisir une histoire et préparer les vêtements du lendemain. Et ainsi de suite, jusqu'à ce que la routine soit terminée et que votre enfant soit endormi. « Ce ne sera pas toujours facile, prévient l'experte. Votre enfant peut s'opposer. Si vous restez calme et que vous persistez, tout devrait bien aller. »

## Quelles sont les éléments essentiels pour rendre une routine efficace ?

Quatre facteurs sont à prendre en considération pour que la routine s'avère efficace : la constance (faire les choses de la même manière, tous les jours sans nouveauté à chaque fois), la souplesse (laisser une marge de manœuvre suffisante pour que l'enfant ne soit pas déboussolé si un changement intervient dans sa routine), la simplicité (une routine ne doit pas être trop longue, et doit être adaptée aux capacités de l'enfant) et le plaisir (c'est indispensable, la routine ne doit pas être une corvée, ni pour vous, ni pour votre enfant)

# pour les jeunes enfants

## Quels avantages y-a-t 'il à proposer des routines ?

- **Elles permettent aux enfants de se repérer dans le temps :** les enfants vont vite assimiler l'action au moment de la journée. « Si je prends mon bain maintenant, je sais qu'après viendra mon repas ». Cela permet à l'enfant de savoir ce qui vient ensuite et de ne pas être perdu.
- **Elles participent au développement de l'autonomie des enfants :** les routines vont évoluer avec l'âge de l'enfant, au départ les parents font à sa place, puis vont l'aider, et enfin l'enfant pourra faire seul. Par exemple pour l'habillage ou le déshabillage.
- **Elles rendent le quotidien plus facile :** au fur et à mesure du temps où les routines vont s'installer, les rôles de chaque membre de la famille seront clairement identifiés. Chacun saura ce qu'il a à faire, et cela limitera de répéter systématiquement la même chose tous les jours. Les routines deviennent des automatismes pour toute la famille.

## Les routines n'entraînent-elles pas une peur de l'imprévu pour l'enfant ?

Il ne faut pas trop s'inquiéter à ce sujet, selon Nicole Malenfant, enseignante en éducation à l'enfance au Cégep Édouard-Montpetit. Oui, les routines apportent une stabilité dans le quotidien d'un enfant, mais il est normal qu'il y ait parfois des imprévus. Par exemple: un parent revient plus tard de travailler et l'étape du bain saute. Ou encore, l'enfant arrive à la garderie un matin et son éducatrice est remplacée pour la journée, car elle est malade. Même si ça peut être déstabilisant au début, la plupart des tout-petits apprennent naturellement à s'adapter à ces imprévus.

**« Une routine est infernale uniquement pour ceux qui ne savent pas la rendre agréable. » Adrien Verschaere**

Article inspiré du Magazine « Naître et Grandir » d'Octobre 2018

# Les p'tits bricoleurs

## La toile d'araignée

Parce qu'on peut jouer et créer avec un rien, parce que notre environnement est plein de ressources !

Matériel :

- un panier à linge,
- des objets de tailles différentes
- de la laine ou un grand élastique de corde à sauter



# Les p'tits marmitons

## Cubes bouillon maison

Pour agrémenter vos soupes et plats vous pouvez faire vous-même vos cubes de bouillon à base de légumes

Ingrédients nécessaires : 2 oignons, 1 gousse d'ail, 1 échalote, 2 carottes, 1 poireau, 2 branches de céleri, 1 cuillère à soupe d'olive, du persil ou du thym et du sel et du poivre à votre convenance

- 1/ couper les légumes en bruoise et les faire revenir à la poêle dans l'huile d'olive
- 2/ ajouter de l'eau à hauteur, puis les épices et le sel
- 3/ laisser mijoter 25-30 minutes à feu doux
- 4/ laisser refroidir, mixer et verser le contenu dans des bacs à glaçons
- 5/ placer au congélateur

Source [www.lasantedanslassiette.com](http://www.lasantedanslassiette.com)



# La sélection littéraire



Quand je t'attendais de Meritxell Martí et Xavier Saloma

*Un livre Pop pour suivre pas à pas le développement de bébé dans le ventre de sa maman  
Un livre plein de poésie*



Collection sur les émotions de Gaston par Aurélie Chien Chow Chine

*Gaston, petite licorne découvre ce que signifie avoir des émotions.*



Quelle heure est-il? De Corinne Binois et Amandine Cadusseau-Navaro

*Au fil des pages suivez la journée de Lily et Moun*



# Coordonnées utiles

Services des agréments du Conseil Général de la Sarthe :  
02.43.54.72.33 et [cg72.fr](http://cg72.fr)

Circonscription de la solidarité départementale de la Vallée du Loir. Antenne de Mayet: 02.43.38.18.20

Conseil des Prud' Hommes : 02.43.77.23.90

DIRECCTE : 02.72.16.44.00

CIDFF : 02.43.54.10.37 (permanence mercredi après-midi et jeudi matin uniquement)

FEPEM : [www.fepem.fr](http://www.fepem.fr) et 0825 07 64 64



IRCEM : 0980 980 990 et [www.ircem.fr](http://www.ircem.fr)

PAJEMPLOI : 0 820 00 72 53 et [www.pajemploi.fr](http://www.pajemploi.fr)

POLE EMPLOI : 39 49

Assurance maladie : 36.46 et [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

CAF de la Sarthe : 0810 25 72 10 et [caf.fr](http://caf.fr)

MSA de la Sarthe : [msa-mayenne-orne-sarthe.fr](http://msa-mayenne-orne-sarthe.fr)

CRCESU : [www.cr-cesu.fr](http://www.cr-cesu.fr)

## Partenaires du Relais Assistantes Maternelles:

